

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le **17 JUIL. 2020**

ID : 029-212902936-20200707-200707_CCAS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Lilliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – GALBRUN Karine – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Michel TANGUY
- Nicolas DAGORN à Véronique LESCA
- Fabienne LE GOC LE SAGER à Valérie VOISIN

Les conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir de voter en leur nom :

- Bruno BORDENAVE

Date de convocation : 30 juin 2020

Gwenaëlle SPAROSVICH-GRANDIL est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les conseillers municipaux qui seront membres du CCAS seront élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020, il a été décidé de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS comme suit :

- Le Maire, président

1507 000 000
15/07/2020

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902936-20200707-200707_CCAS-DE

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le 17 JUIL 2020

ID : 029-212902936-20200707-200707_CCAS-DE

- 7 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 7 membres nommés par arrêté du maire selon l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles

Il sera proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des 8 représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 22 juin 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres ci-dessous pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Olivier BELLEC - Président

VOISIN Valérie
LE GOC LE SAGER Fabienne
GEORGES Valérie
ROBIN Yves
DREAU Liliane
LE FLOC'H Véronique
JOUSSET Nicolas

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 juillet 2020
LE MAIRE
Olivier BELLEC



Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902936-20200707-200707_CCAS-DE

